



Rucher-école, recherche
Conservation, sélection, diffusion
de l'abeille noire de l'Orne

CETA Abeille Noire de l'Orne

Centre d'étude technique apicole
Siège social "la Dultière"
61500 NEUVILLE-PRÉS-SÉES
www.u-a-o.info
mail : ceta@u-a-o.info

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2018 " Les abeilles"

ARTICLE 1- ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS.

Le Centre d'étude technique apicole Abeille Noire de l'Orne régi par la loi du 1^{er} juillet 1901 organise un concours photographique, libre et gratuit

Le concours se déroule du 1^{er} janvier 2018 au 30 septembre 2018

ARTICLE 2- THÈME

Pour la première année le thème choisi est « Les abeilles » les prochains thèmes seront consacrés au travail de l'apiculteur, au miel ou encore aux ruchers. Les photos abordant les futurs thèmes ne seront pas retenues.

ARTICLE 3 -CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs adhérents au CETA à l'exclusion des membres du jury et de leur famille.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.

Cinq clichés par personne sont acceptés.

La photo devra être envoyée au format numérique « JPG » en pièce jointe d'un email à :

concours-photos@u-a-o.info

La taille de la photo sera d'environ de 2000x3000 pixels.

Le nom du fichier photo devra être sous la forme »nom-prénom-numero.jpg «

Le sujet de l'email sera sous la forme : « concours- photo-nom-prénom »

Le corps de l'email comprendra :

La date et le lieu de la prise de vue

Un commentaire de 2 lignes maximum

Les nom et prénom du participant

L'adresse postale et le n° de téléphone du participant

L'email du participant

Un mail par image envoyée

Les images ne respectant pas ces critères seront éliminées.

ARTICLE 4 : CRITÈRES DE SELECTION

Les photographies seront évaluées sur leur valeur technique et artistique par le jury.

3 catégories : la plus belle, la plus originale, la plus en mouvement

ARTICLE 5 : PRIX

Les trois photos retenues seront récompensées par une ruchette. Si un candidat a deux photos retenues, seule la première sera récompensée par un lot, la suivante sera hors concours afin de récompenser 3 personnes différentes

ARTICLE 6 : EXPOSITION DES ŒUVRES

Les photographies seront exposées lors de l'assemblée générale via un diaporama et ensuite sur la partie dédiée au concours du site web de l'association

ARTICLE 7 : ANNONCE DES RESULTATS

Les gagnants seront informés par mail et les résultats seront dévoilés lors de l'assemblée générale du 18 novembre 2018 . Et ensuite sur le site de l'association.

ARTICLE 8 : REMISE DES PRIX

Les gagnants retireront leur ruchette le jour de l'assemblée générale du CETA

ARTICLE 9 : COMPOSITION DU JURY

Il sera constitué **à définir**

.

ARTICLE 10 : EXCLUSIONS

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.

Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

ARTICLE 11 : DROIT À L'IMAGE

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion.

Les photos pourront ensuite être utilisées sans contrepartie pour l'auteur par le CETA pour illustrer son site web ou ses publications, le nom de l'auteur sera cité.

ARTICLE 12 : RESPONSABILITES

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure le CETA-ANO se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 13 : OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents.

Son non respect entraînera l'annulation de la candidature

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.